ART. 42 N° II-3216

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 novembre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N º II-3216

présenté par

M. Maillot, Mme Bourouaha, M. Bénard, M. Castor, M. Chassaigne, Mme Faucillon, Mme K/Bidi, Mme Lebon, M. Lecoq, M. Maurel, M. Monnet, M. Nadeau, M. Peu, Mme Reid Arbelot, M. Rimane, M. Sansu et M. Tjibaou

ARTICLE 42

ÉTAT B

Mission « Recherche et enseignement supérieur »

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité

ART. 42 N° II-3216

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

		()
Programmes	+	-
Formations supérieures et recherche universitaire	0	0
Vie étudiante	42 000 000	0
Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires	0	42 000 000
Recherche spatiale	0	0
Recherche dans les domaines de l'énergie, du développement et de la mobilité durables	0	0
Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle	0	0
Recherche duale (civile et militaire)	0	0
Enseignement supérieur et recherche agricoles	0	0
TOTAUX	42 000 000	42 000 000
SOLDE	()

EXPOSÉ SOMMAIRE

Dans les territoires régis par l'article 73 de la Constitution, l'accès au logement social est une tare dont personne ne peut se défaire. Mais à ce fardeau s'ajoute celui des étudiants qui ne parviennent pas non plus à se loger faute de logements disponibles. Or, on le sait, la réussite d'un étudiant est intrinsèquement liée à de bonnes conditions de vie : un toit et des ressources financières suffisantes. À ce jour, la majorité des étudiants présents à La Réunion appartiennent à l'échelon 6 et 7, soit les plus niveaux de précarité étudiante au regard de leurs bourses. À chaque rentrée, c'est le stress et l'angoisse qui gagnent les milliers d'étudiants qui doivent trouver un logement car ils savent l'offre contrite proposée par le Crous. Le plan logement étudiants 2016/2017 du CNOUS prévoyait la construction de 300 logements étudiants à Saint-Denis sur le Terrain Moufia à côté du stade. En 2024, ces logements ne sont toujours pas sortis malgré les tensions sur le marché. Pour rappel, le CROUS La Réunion Mayotte fait face chaque année à une demande de 5 000 logements étudiants et le CROUS n'en propose que 1300. Il y a un besoin supplémentaire de 900 logements pour que nous puissions être dans le respect du plan ANCIAUX (2008) de 10 % de logements CROUS, nous sommes à 6 % à La Réunion! L'offre du parc du logement étudiant est d'autant plus urgente que l'académie de La Réunion accueille également des étudiants venant du même bassin océanique ce qui accroît la concurrence entre étudiants. Si nous prenons donc en compte la demande annuelle de demandes de logements étudiants à La Réunion qui s'élève à 3 700, considérant que la construction d'un nouveau logement s'élève à 11 300 €, alors le budget nécessaire seraitde 41 810 000 €.

ART. 42 N° II-3216

Cet amendement vise donc à accélérer la construction des logements CROUS afin d'avoir une offre adaptée aux besoins grandissants des étudiants.

Pour respecter les règles de recevabilité financière, nous proposons de transférer des crédits en AE et en CP de 42 000 000 euros de l'action 2 hors titre 2 du programme 172 vers l'action 2 du programme 231.